Budget Participatif : Déposer un projet

Du 1er mai au 15 juin 2025, la Ville d’Epernay donne la possibilité aux habitants de proposer des projets d’aménagement de l’espace public, dans le cadre du Budget participatif.

Vous avez la possibilité de soumettre votre projet via le formulaire ci-dessous.

Avant de débuter la rédaction du formulaire, assurez-vous d’avoir pris connaissance de l’ensemble des règles et explications relatives à ce dispositif (voir encadré "Documents")

Conditions principales de participation :

- Avoir plus de 14 ans
- Déposer un projet d'investissement (ex : la création d'un jardin public est de l'investissement alors que son entretien (taille, tonte...) relève des dépenses de fonctionnement)
- Coût maximal du projet : 50 000 €
- Le projet doit relever des compétences de la Ville
- Le projet doit être localisé sur le territoire d'Epernay, avoir une utilité publique, être d’intérêt collectif et respecter la notion de Développement durable.

Désolé... Ce formulaire est clos aux nouvelles soumissions.

Contact

Renseignements :

Service de proximité
Courriel : budget.participatif@ville-epernay.fr
Tél. : 03 26 53 36 05